

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU ENTRE VALLÉE-JONCTION ET THETFORD MINES

1 Le projet d'extension de réseau de la municipalité Vallée-Jonction jusqu'à la ville de Thetford
2 Mines (« Thetford Mines ») a été approuvé le 23 septembre 2011 par la décision D-2011-149 de
3 la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite
4 Gaz Métro (« Gaz Métro ») de faire un suivi annuel du projet dans le cadre des dossiers d'examen
5 des rapports annuels.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 Gaz Métro a reçu en entier le solde de la contribution gouvernementale de 18 148 000 \$ tel que
7 requis selon le protocole d'entente signé avec l'Agence de développement économique du
8 Canada.

9 Le projet est complété.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

10 Le tableau ci-dessous résume les différences annuelles entre les projections initiales et les
11 réalisations et projections au 30 septembre 2014 en ce qui a trait au nombre de clients et aux
12 volumes.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Année	Projection initiale		Réalizations et projections	
	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³	Nombre de clients	Volumes 10 ³ m ³
Novembre 2012 – Octobre 2013	25	9 007	143	7 386
Novembre 2013 – Octobre 2014	49	9 562	179	11 554
Novembre 2014 – Octobre 2015	62	9 989	179	11 554
Novembre 2015 – Octobre 2016	65	10 126	179	11 554
Novembre 2016 – Octobre 2017	65	10 126	179	11 554

1 Tel que mentionné lors du rapport annuel précédent, il y a plus de clients signés que ce qui était
2 prévu lors de la demande d'investissement et les premiers clients ont commencé leurs retraits au
3 début de novembre 2012. Les ouvertures de compteur se sont effectuées de façon progressive
4 depuis ce temps.

5 Le phénomène de « non-proportionnalité » entre les volumes et le nombre de clients noté dans
6 le suivi du Rapport annuel au 30 septembre 2012 s'est poursuivi. Ainsi, le volume prévu total ne
7 croît toujours pas de façon proportionnelle à l'augmentation du nombre de clients.

8 L'écart de volume pour la première année est principalement dû au fait que les clients n'ont pas
9 tous une année complète de consommation. La grande majorité des clients a été raccordée tard
10 dans l'année et a de très petits volumes. L'impact de la période de début de consommation est
11 encore plus important pour les grands clients. Ainsi, les volumes projetés pour le plus gros client
12 étaient de 5 Mm³ selon une consommation qui devait débuter en novembre 2012. Le volume réel
13 de ce client au 30 septembre 2013, était de 4 Mm³ pour neuf mois de consommation. Ceci
14 représente 60 % de l'écart de volume de la première année.

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATIONS DES ÉCARTS

15 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
16 et les sommes encourues en date du 30 septembre 2014.

PROJECTION DES COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2014
(\$)

Description	Projection initiale (1)	Réel au 30 septembre 2014 (2)	Écart (3) = (2) – (1)
Ingénierie préliminaire et permis	242 000	296 848	54 848
Terrain	361 500	350 097	(11 403)
Arpentage et ingénierie	288 800	485 268	196 468
Matériaux conduite	6 262 114	4 822 517	(1 439 597)
Construction, branchements et gérance	14 826 800	20 774 521	5 947 721
Contingence (6 %)	1 332 993	0	(1 332 993)
Branchements additionnels	0	1 423 274	1 423 274
Sous-total	23 314 207	28 152 525	4 838 318
Frais généraux (5 %)	1 165 710	1 407 626	241 916
PRC – 10 ans	829 000	983 599	154 599
Total global	25 308 917	30 543 750	5 234 833
Contribution – raccordement		(19 700)	(19 700)
Contribution externe	(18 148 000)	(18 148 000)	0
Vérification contribution	0	13 388	13 388
Total Gaz Métro	7 160 917	12 389 438	5 228 521

1 Au 30 septembre 2014, les coûts globaux du projet s'élèvent à 30,5 M\$, soit 5,2 M\$ de plus que
2 les coûts initialement prévus.

3 Les principaux écarts expliqués dans le cadre des réponses aux demandes de renseignements¹
4 de la demande initiale sont toujours valides. Toutefois, une précision s'impose relativement à
5 l'élément *Branchements additionnels*. Au Rapport annuel au 30 septembre 2013, un coût de
6 1 378 581 \$ était prévu pour 131 branchements additionnels alors qu'au 30 septembre 2014, il y
7 a 120 branchements additionnels pour un coût de 1 423 274 \$. Le coût des branchements

¹ R-3831-2012, B-0129, Gaz Métro-44, Document 1, Questions 6.1 à 8.2.

1 additionnels a augmenté de 44 693 \$ comparativement au suivi de l’an dernier et cet écart est
2 majoritairement relié au renforcement des procédures de mitigation des risques reliés à la santé
3 des travailleurs manipulant l’amiante présent dans le sol.

4 L’entrepreneur ayant effectué les travaux relatifs au projet Thetford Mines a signifié une requête
5 introductive d’instance à Gaz Métro en date du 19 février 2014 lui réclamant la somme de
6 8 281 045,23 \$. Cette somme est réclamée tant en vertu du projet Thetford Mines que du contrat
7 général 2010-2013 lui ayant été octroyé. L’entrepreneur prétend que Gaz Métro lui doit le montant
8 réclamé en application d’une clause de garantie de rentabilité qui lui aurait été consentie, ce que
9 Gaz Métro conteste. Pour les raisons qui précèdent, Gaz Métro ne juge pas pertinent d’inclure
10 quelconque montant relatif à cette réclamation dans la projection des coûts.

4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE DU PROJET

11 L’effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau ci-
12 dessous. L’étude de rentabilité a été effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale	Rentabilité projetée
Valeur actuelle de l’effet sur les tarifs (40 ans)	(2 861 136 \$)	(3 150 750 \$)
Taux de rendement interne	8,37 %	7,51 %
Point mort tarifaire	5,11 ans	11,37 ans

5. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

13 Compte tenu que le projet Thetford Mines est complété, que la conciliation des coûts réels par
14 rapport aux prévisions initiales a été faite et que les volumes de ventes prévus à maturité du
15 projet ont été atteints, Gaz Métro demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25, de
16 mettre fin à ce suivi.

17 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet Thetford Mines et**
18 **d’autoriser Gaz Métro à y mettre fin.**

1 **Gaz Métro s'engage toutefois à tenir la Régie au courant de tout développement significatif**
2 **relativement à la réclamation présentée par l'entrepreneur ayant effectué les travaux du**
3 **projet Thetford Mines dans le cadre des prochains rapports annuels.**